

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 JANVIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEUD Chantal, PARPILLON Christian, SILVE Wiebke, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés: SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEUD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à CEARD Audrey, MARROU Jehanne donne pouvoir à AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille.

Absents: RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, MAILLARD Laurent.

RAPPORT N° 2026/09 : Petites Villes de Demain – Convention de partenariat pour un diagnostic et accompagnement à l'élaboration d'une stratégie commerciale dans les centres-bourgs d'Embrun et de Chorges

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites villes de Demain » en date du 7 mai 2021 ;

Considérant que les communes d'Embrun et de Chorges constituent les bourgs centres de la communauté de communes de Serre-Ponçon et jouent un rôle majeur en matière de commerces de proximité ;

Considérant qu'il convient d'élaborer une stratégie commerciale visant à renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs ;

Considérant que la Communauté de Communes a lancé une consultation portant sur la réalisation d'un diagnostic et accompagnement à l'élaboration d'une stratégie commerciale dans les centres-bourgs d'Embrun et de Chorges ;

Considérant que ce diagnostic et cet accompagnement bénéficieront à l'ensemble de la communauté de communes dans une perspective d'essaimage ;

Madame la Présidente précise que le coût de cet accompagnement sera pris en charge en partie par la Banque des territoires. Le reste à charge et le montant de la TVA seront pris en charge à part égale entre les communes de Chorges, d'Embrun et la CCSP, les trois collectivités bénéficiant chacune du diagnostic et de l'accompagnement, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'étude HT	30 000 €	Subvention Banque des territoires	15 000 €
<i>TVA 20%</i>	6 000 €		
Coût de l'étude TTC	36 000 €	Total financements publics	15 000 €
		Autofinancement commune d'Embrun TTC	7 000 €
		<i>Dont TVA 20% :</i>	2 000 €
		Autofinancement commune de Chorges TTC	7 000 €
		<i>Dont TVA 20% :</i>	2 000 €
		Autofinancement CCSP TTC	7 000 €
		<i>Dont TVA 20% :</i>	2 000 €
		Total Autofinancement Collectivités	21 000 €

Madame la Présidente demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec les communes de Chorges et Embrun, et à signer les pièces afférentes au suivi et au paiement de cette étude.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté,
- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat joint à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à l'engagement et au paiement des dépenses.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD